

Les catholiques du Canada sont invités à signer une adresse de remerciements à Notre Très-Saint Père le Pape, et d'obéissance franche et publique à la grande parole qu'il vient d'adresser au monde chrétien, sur la constitution Chrétienne des Etats.

Un comité s'est formé à Québec, pour mettre à exécution cette filiale adhésion, à laquelle nous nous joignons avec bonheur, et que nous publierons demain.

Un homme public important nous adresse la correspondance suivante. Elle rappelle la question des écoles qui a si vivement agité l'opinion autrefois. Nous n'entendons pas recommencer la discussion sur ce point, mais il n'est pas mal de rappeler le passé. L'histoire a toujours de grands enseignements.

Notre correspondant a raison de se plaindre qu'il n'y ait pas, au sénat, de ministre parlant le français. C'est un autre grief de la population française du Dominion, une anomalie blessante autant qu'inconstitutionnelle.

L'attitude du gouvernement actuel sur la question du mariage à mérité, dans le temps, le blâme d'un grand nombre de conservateurs. Les appels qui furent faits, par quelques députés, à une plus juste interprétation de la constitution restèrent sans écho. Il n'en serait pas ainsi aujourd'hui, nous en avons la conviction. L'opinion publique est réveillée de sa torpeur. On a vu où nous conduisent des actes de faiblesse, des sacrifices constants aux besoins de parti et de discipline.

Mais la mesure est comble.

SIR JOHN ET QUEBEC.

Mr. le Directeur de la Justice,

Le *Nowelliste*, dans son numéro du 5 courant, se plaint amèrement de la conduite du Pacifique à l'égard de Québec. Si ce qu'il allègue est vrai, ses plaintes sont bien fondées, et il n'aurait pas dû retourner aussi vite à son servilisme ministériel. Pour ma part, l'histoire de la ruine de Québec qui approche, n'est que le corollaire d'une longue suite d'iniquités à l'égard de la Province.

En 1865, nos chefs politiques ayant décidé de confédérer la Province, se réunirent et adoptèrent les bases de cette union. Des résolutions furent soumises aux législatures de notre Province. Sir John A. McDonald et ses collègues annoncèrent que ces résolutions ne pourraient être amendées, mais devaient être adoptées ou rejetées *in toto*, vu qu'elles étaient la base destinée à l'acte Impérial. Quelques-unes de ces résolutions attirèrent particulièrement l'attention des catholiques et des canadiens-français, et ne furent votées qu'après des promesses solennelles faites sur l'honneur de la part des chefs. Après la passation de l'acte Impérial, tout le système gouvernemental fut organisé. Il fut convenu que l'Exécutif se composerait de 13 ministres publics, dont 5 pour Ontario, 4 pour Québec et 4 pour les Provinces maritimes. Trois des ministres de Québec, seraient d'origine française. Un des deux orateurs parlerait l'anglais, l'autre le français, et l'un des ministres au sénat parlerait le français. En 1881, à propos des écoles communes du Nouveau-Brunswick, loi inique pour les catholiques, Sir John, en sa qualité de ministre de la justice, fit un rapport au gouverneur, recommandant que le dévouement de cette loi demandé par les catholiques ne fut pas prononcé, parcequ, disait-il, la loi était inconstitutionnelle, attendu que le Nouveau-Brunswick n'avait pas lors de l'union, de loi qui reconnût des écoles séparées. Sir John ajouta à ce propos qu'il était contre l'intervention dans la législation des Provinces, à moins de préjudice causé aux intérêts généraux du Dominion. Nos concitoyens catholiques du Nouveau-Brunswick pouvaient difficilement recevoir un plus rude soufflet.

Le 20 mai 1880, M. Costigan demanda en chambre le rappel de cette loi. C'est alors qu'en des membres de la province de Québec, se leva et dit entre autres choses:

"Rendu en Angleterre, Sir John A. Macdonald, s'est moqué des catholiques, et a foulé sous ses pieds et ses promesses et ses engagements d'honneur..... Il a osé chanter la 43e résolution qui décrétait que les législatures des deux Canadas n'auraient pas le droit d'enlever aux minorités, les droits ou privilèges qu'elles possédaient au moment de l'Union. Sa Grâce monseigneur Connolly, Archevêque d'Halifax, s'étant rendue en Angleterre, a exigé avec raison, que les avantages, conférés aux minorités du Haut et du Bas Canada, par la 43e résolution, fussent étendus aux minorités des autres provinces. Sachant que la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau Brunswick n'avaient pas de lois qui reconnaissent des écoles séparées, et que dans ces provinces il n'y

avait que des usages ou des coutumes, Sir John en accordant la demande de l'Archevêque, eut le soin d'ajouter les mots, "garantis ou imposés par la loi," après les mots "droits et privilèges" qui se trouvaient seuls dans la résolution 43e, rendant ainsi illusoire la faveur qu'il avait feint d'accorder au Prince de l'Eglise." Et c'est après avoir agi ainsi, que le Premier ministre (Sir John) vient de recommander au gouverneur de ne pas désavouer l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick, parce qu, dit-il, il n'y avait pas dans cette province lors de l'Union, de loi sur les écoles séparées." Quelque temps après, le Gouvernement désavouait une loi passée par la Législature d'Ontario, le *streams act*; loi tout à fait inconstitutionnelle, et qui n'était en rien dommageable aux intérêts généraux du Dominion, mais qui avait le tort de préjudicier aux intérêts privés de certains amis politiques de Sir John dans le Haut Canada.

Il est vrai qu'étant Orangiste, Sir John a une mission à remplir contre les catholiques. Mais s'il nous est permis de marcher avec lui quand il oublie qu'il est orangiste, du moins devons nous le rejeter, quand il veut nous sacrifier aux exigences des loges.

Lors des débats sur la confédération en 1865, les membres catholiques de la Législature de la province du Canada, manifestèrent souvent leurs craintes et leurs appréhensions sur le sort qu'auraient sous la nouvelle constitution, certaines questions de la plus haute importance à leurs yeux, entre autres celle du mariage." Sir John et ses collègues firent les plus solennelles promesses, engageant leur honneur. Ils durent même coucher par écrit l'engagement qu'ils prenaient de laisser aux Législatures Locales toute juridiction sur ce sujet important. En effet nous voyons à la page 395, des débats sur la Confédération, (version française) que le Gouvernement de Sir John, parlant par la bouche de l'Hon. Secrétaire provincial, l'Hon. H. E. Langevin, dit:

"L'Hon. membre a demandé au Gouvernement ce que voulait dire le mot "mariage", placé dans la constitution..... Je vais répondre à l'hon. membre aussi catégoriquement que possible.....

"Le mot mariage a été placé dans la rédaction du projet de constitution, pour attribuer à la Législature fédérale, le droit de décerner quels seront les mariages qui devront être considérés comme valides dans toute l'étendue de la Confédération, sans toucher pour cela, le moins du monde, aux dogmes ni aux rites des religions auxquelles appartiennent les parties contractantes."

"Le fait est que le tout consiste en ceci: le parlement central pourra décider que tout mariage contracté dans le Haut Canada..... d'après la loi du pays où il aura été contracté..... sera considéré comme valide dans le Bas-Canada, au cas où les conjoints viendraient y demeurer....."

En 1882, un projet de loi intitulé "Bill concernant le mariage avec la sœur d'une épouse défunte," fut soumis à la considération du Parlement Fédéral. Objection fut faite au droit constitutionnel de ce Parlement de légiférer sur le mariage. On rappela à Sir John et à ses collègues, dans le cabinet, les engagements solennels qu'ils avaient pris en 1865 sur cette question; on leur mit sous les yeux l'engagement par écrit mentionné plus haut. Le Gouvernement répondit par la bouche de l'hon. ministre de la justice:

"Le jour où nous avons fait ces promesses, où nous avons pris ces engagements est passé; nous avons aujourd'hui à agir non d'après ce que nous voulions alors, mais bien d'après ce que nous avons fait depuis....."

En d'autres termes. "Vous autres catholiques, vous teniez à remettre en mains sûres, (le gouvernement catholique de la province de Québec), l'importante question du mariage; et nous (Sir John, Sir A. Campbell et nos collègues) nous avons arrangé l'acte constitutionnel de manière à ce que nous, le gouvernement protestant d'Ottawa, nous eussions le droit de la régler. — Inutile pour vous de protester—c'est la loi. Il faut nous y soumettre"

Une autre grande faute se commet actuellement.

Allez au Sénat, vous n'y verrez pas de ministres parlant le français. Vous y trouverez des ministres ne parlant que l'anglais et répondant en anglais à des interpellations faites en français. Il reste à celui qui a fait l'interpellation à aller d'un siège à l'autre, s'enquérir de ce que lui a répondu le ministre interpellé.

Cette violation de la Constitution porte déjà son fruit. Nous avons aujourd'hui le triste spectacle de voir nos trois ministres français, l'invoquer pour en excuser une faute plus grave; l'adhésion à l'exécution de Riel. "Si nous eussions résigné sur cette question, disent-ils, Sir John nous eût remplacés par trois anglais." En d'autres termes, c'est dire: "Sir John eût fait pour les communes, ce qu'il a fait pour le Sénat; il les aurait privées du droit constitutionnel d'avoir des ministres français."

Il était donc préférable de sacrifier Riel et de garder nos portefeuilles. Et les canadiens-français accepteraient cette excuse? Et les anglais généralement si attachés à la charte

de leurs libertés n'auraient rien eu à dire en voyant la constitution ainsi foulée aux pieds! Aujourd'hui c'est nous qui souffrons, demain sera peut-être leur tour?

En 1881, un membre français du Parlement, désirant établir la part de chaque nationalité dans la distribution des emplois publics, demanda qu'un état démontrant le nombre des employés publics dans la Puissance, leur salaire, leur nationalité, leur religion etc., etc., fut mis devant le Parlement. Le Gouvernement, par la bouche du ministre de la justice, refusa grossièrement cette demande. D'autres membres conservateurs répliquèrent durement, et placèrent le gouvernement dans une position si fautive que la motion passa. Un an s'écoula, mais le rapport ne vint pas. Au bout de dix-huit mois, pas de nouvelles encore de l'état demandé! Enfin, après deux ans d'attente et d'interpellations, le ministre de la justice présenta cette liste en disant qu'elle démontrait que les canadiens-français avaient plus que leur proportion des emplois publics. Personne n'osa contredire cet avancé avant un minutieux examen, mais l'état était préparé de façon à nécessiter un bien long travail pour en arriver à une conclusion. Toutefois, il fut constaté que le ministre porteur du rapport avait trompé la chambre, que les canadiens-français n'avaient pas reçu leur part du patronage public, qu'un lieu d'un tiers des positions officielles, auxquelles le chiffre de leur population leur donnait droit, ils n'avaient que le sixième, c'est-à-dire la moitié environ—et de même pour le montant des salaires dus ils n'avaient aussi que le sixième—Le chiffre de la population du Dominion est de 4,421,810 âmes. La race française compte 1,292,929 âmes. Nous canadiens-français, nous avons donc droit à au moins 22 sénateurs français sur 77 dont se compose le sénat et nous n'en avons que 19.

Prenez maintenant la Province de Québec seule. Elle a une population de toutes origines de 1,359,027 âmes, la population française compte pour 1,073,020 âmes, ce qui lui donne droit à 19 sénateurs de sa nationalité, elle n'en a que 17. Les orateurs des deux chambres, les communes et le sénat, ne parlent tous deux que la langue anglaise. Je n'en finirais pas s'il me fallait citer tous les mauvais traitements qu'on nous a infligés.

Nous perdons chaque jour du terrain.

J'en ai dit assez pour ouvrir les yeux à ceux qui n'agissent pas par esprit de parti ou par d'autres motifs encore moins avouables, mais qui désirent sincèrement voir clair dans cette affaire si importante de la conservation de nos droits et de nos privilèges.

Jusqu'à aujourd'hui, l'esprit de parti a été un écueil. Notre province, "La Province de Québec, glissait ainsi rapidement sur la pente de la ruine" dit "L'Impartial". Dieu "laisse éclater le lugubre événement" du 16 Novembre dernier, afin "de l'arrêter, de lui ouvrir les yeux, et de l'avertir de réunir toutes ses forces pour combattre l'ennemi commun."

"C'est peut-être la dernière chance de salut qu'il lui donne."

Ce n'est donc pas le meurtre légal de Regina qui seul a produit l'agitation actuelle. Depuis longtemps il y avait malaise dans le parti ministériel. Les membres supportaient difficilement les chefs. Il fallait constamment en appeler à la discipline de parti, et elle ne suffisait pas. Enfin la mauvaise administration du Nord Ouest par nos Gouvernements combla la mesure. Elle déborda. Ce fut la guerre—la guerre avec ses horreurs et ses ruines—la guerre avec ses millions de dépenses et ses victimes. Le sang de ceux qui se dévouent pour leur pays et pour leurs compatriotes a un pouvoir magique: il ne coule pas ordinairement sans produire de grands résultats. Cette fois, il a tué l'esprit de parti et a réveillé le patriotisme.

Eh bien nous sommes fiers de cela! S'il en était autrement, il en résulterait un encouragement pour les ennemis de notre foi et de notre race: ils trouveraient dans notre apathie une preuve certaine du succès qui devra un peu plus tôt, un peu plus tard couronner leurs efforts pour nous détruire.

Mais dit Mr. Chapleau à la fin de la fameuse lettre qu'il vient d'adresser à tous les canadiens-français: "Ministre de Sa Majesté, j'ai dû..... ne pas perdre de vue le serment solennel que j'ai prêté de faire mon devoir, de défendre l'autorité et de protéger nos administrés. Responsable à ma conscience et à Dieu de chacune de mes décisions, je n'ai pu trouver de justification ni d'excuse valable au crime du condamné."

"Nous n'avons cédé, en prenant cette décision ni aux appels, ni à l'intimidation d'aucune secte ou faction....."

"Ma conscience me dit que je n'ai failli dans cette circonstance, ni à Dieu, ni au Souverain ni à mes compatriotes. Le courage qui m'a porté à faire mon devoir sans faillir, me fera pas défaut dans les tribulations dont on me menace. J'ai servi mon pays, comme député, depuis dix-huit ans, avec joie, avec orgueil. Je ne continuerai à le faire qu'à une condition; celle de garder ma liberté, et d'avoir seul le souci de mon honneur et de ma dignité."

Soit—C'est sans doute le même

souvenir de son serment qui a décidé M. Chapleau à fouler aux pieds la constitution qui donne droit à ses nationaux, d'avoir au Sénat un ministre parlant leur langue. Ça été pour répondre aux mêmes cris de sa conscience qu'il est entré dans un Gouvernement qui a violé la constitution au sujet du mariage. Ça été, enfin, pour ne pas paraître céder aux appels de ses compatriotes, qu'il a permis, que le patronage public fut distribué sans égard pour les droits de ses nationaux.

Soit—C'est évident—M. Chapleau n'a pas failli à Dieu, et Sa Majesté la Reine n'a rien à lui reprocher.

Restent ses compatriotes. Je ne doute pas que, pour me servir de ses propres expressions, les hommes qui pensent et qui raisonnent, trouveront qu'il a forfait à son devoir comme ses collègues, que pour être entré plus tard, il n'en a été que plus vile dans l'œuvre de l'abandon de nos droits.

Il élas! pas un de nos ministres français n'a pu se soustraire à la domination et aux artifices du rusé chef orangiste que Sir George seul aurait pu brider.

Montréal, ce 12 janvier 1886. J'ai l'honneur d'être, Mr. le Directeur, Votre serviteur tout dévoué. "UN VRAI CONSERVATEUR."

A NOS MINISTRES.

COMBIEN DE TEMPS ENCORE LES MALHEUREUX METIS VONT-ILS LANGUIR AU PENITENCIER?

LA MORT DE RIEL N'A-T-ELLE PAS SATISFAIT TOUTES LES HAINES?

LA VENGEANCE ORANGISTE N'EST-ELLE PAS ASSOUVIE?

Nous demandons leur grâce au nom de la civilisation et de l'humanité chrétienne, au nom de leurs femmes et de leurs enfants, et nous la demanderons ainsi chaque jour, jusqu'à ce qu'elle soit accordée ou que tout espoir soit perdu.

LES CROUIGNOLES.

Nous lisons dans le *Canadien*:

"Les crouignoles de Stoneham sont ils plus succulents que les crouignoles du substitut du Procureur Général?"

Nous ne pourrions pas dire, n'étant pas juge en ces matières. Nous savons que pour être substitut du Procureur-général il faut être avocat expérimenté, bon criminaliste, jouir d'un caractère honorable et intact et commander la confiance publique. En outre le représentant de la couronne ne peut se charger des défenses. Ses fonctions nécessitent beaucoup de travail et de perte de temps. Aussi ce poste de confiance est-il plutôt considéré au point de vue de l'honneur qu'il procure que des émoluments qui s'y attachent.

Il n'en est pas de même des crouignoles de Stoneham. On peut avoir perdu la confiance publique et s'en préoccuper en abondance. Il suffit pour cela de savoir, au besoin, virer sa capote à l'envers.

L'Honorable juge Johnson, dans sa charge aux jurés à propos de l'affaire Laflamme vs le *Mail*, a prononcé les paroles suivantes: "The intense partyism of the present day is the curse and disgrace of our land. L'esprit de parti de nos jours a pris des proportions telles qu'il est devenu une malédiction et une disgrâce pour notre pays."

Le *Monde Illustré* de Montréal a publié, au sujet de l'affaire Riel, des articles remarquables, où la beauté du style ne le cédait en rien à la grandeur des idées. Nous nous proposons d'en reproduire les principaux passages dans quelques jours.

Nous voyons dans le *Canadien* de ce matin, en très grosses lettres: \$30,000 en fumée.

Voilà certes un titre à faire rêver Nana-Sahib.

Mécontentement du "Mail"

Le *Mail* semble ne pas être très satisfait du jugement rendu contre lui, en faveur de M. Laflamme. Parlant du jury, il fait observer à ses lecteurs que, dans la Province de Québec, sur douze jurés, neuf étaient de la même opinion. Ce nombre peut rendre un verdict. Et, dans le cas présent, trois y compris le président différaient d'opinion d'avec leurs collègues. D'après le système d'Ontario ou anglais, il est impossible qu'un verdict analogue soit rendu sous de telles circonstances. "Pour tout lecteur impartial de l'article qui a provoqué le procès, dit le *Mail*, ce sera un grand sujet d'étonnement de découvrir combien le contenu de cet article a été torturé pour en faire une réclame en dommages. La cour était, chaque jour de l'instruction du procès, remplie d'amis personnels et politiques de M. Laflamme; au nombre de ces amis se trouvaient les principaux acteurs et criminels reconnus de la fameuse fraude de la boîte à scrutins de Jacque-Cartier. Un des

avocats du plaignant, avec un goût dont nous contestons la délicatesse, s'est vanté que M. Bunting était chaque jour présent à la cour sans avoir un seul ami à ses côtés, tandis que M. Laflamme était entouré par des centaines de personnes remplies de sympathies à son égard. Nous ne contestons pas l'honnêteté du jugement de nos concitoyens français, quand la raison a eu le temps de s'affirmer elle-même, mais les préjugés qui dominent en ce moment dans la province de Québec, et qui sont en partie le résultat de la conduite du *Mail*, dans l'accomplissement de son devoir envers le public, peuvent induire plusieurs personnes à expliquer, selon ces progrès, ce verdict sans précédent dans l'histoire judiciaire de ce pays, en autant que le montant accordé est concerné.

Le verdict du jury n'est pas sujet à exécution, mais demande confirmation devant la Cour Supérieure siégeant en révision. Dans ce cas-ci, des procédés seront pris pour le contrôler. Il n'est pas nécessaire de dire que nous ne nous soumettrons pas au verdict, énormément en disproportion avec les causes de l'action, tant que la plus haute Cour de l'Empire n'aura pas eu occasion de se prononcer, si c'est nécessaire, sur sa valeur.

Le *Mail* a naturellement droit à ses 24 heures pour maudire ses juges. Cela est naturel, mais si le verdict peut lui apprendre à ne pas insulter les Canadiens-Français, il aura eu un effet salutaire.

Ce qui suit a paru dans notre deuxième édition d'hier.

Dépêches Télégraphiques.

Londres, 20.—Paul L. Amedé Joubert membre du Sénat français, et J. L. H. Ardian membre de la chambre française, sont morts.

L'armée française au Tonkin sera réduite de 22,000 à 10,000 hommes.

Le *Telegraph* dit que la Russie se prépare à entrer en campagne dans les Balkans pour son propre intérêt.

La nouvelle de la déposition du Roi de Bavière n'est pas fondée. Les ministres se proposent de poursuivre le journal qui a publié ce rapport.

On lit dans le *New-York Herald*: Plusieurs journaux du matin de Londres, critiquent sévèrement les Nationaux au sujet de la visite des Loyalistes à Lord Salisbury.

Le *Morning Post* dit qu'il fait une violente attaque contre le clergé catholique.

Le *Telegraph* se réjouit de ce que le parlement ne s'occupe pas pour le moment des mesures proposées pour donner le home rule à l'Irlande, et que la considération de la question sera différée jusqu'à ce que l'Exécutif soit revêtu de nouveaux pouvoirs de répression, capables d'assurer la tranquillité publique.

Le *Chronicle* prétend que c'est une absurdité de vouloir maintenant donner le gouvernement de l'Irlande aux assassins de Daniel Curtis, et qui ont assailli ses filles parcequ'elles avaient voulu défendre leur maison contre une bande d'assassins publics.

Liverpool, 20.—Le coton se maintient à 5 1/16. Orléans, 5 3/16.

New-York, 20.—Le steamer *La brador* est arrivé du Havre.

Cleveland, 20.—George Foster, un voleur de notoriété, un vagabond célèbre, un voleur de banques, a été tué hier soir par un officier après une lutte désespérée. Foster s'était échappé du pénitencier en octobre dernier, et il a été tué pendant qu'il résistait à une arrestation.

Cork, 20.—Wm. Shean, trouvé coupable le 19 du mois dernier, du meurtre de sa mère, de sa sœur et de son frère à Castletown, qui eut lieu en 1877, a été pendu ce matin. Le condamné était très agité à mesure que l'heure de l'exécution approchait. Il devint tellement faible qu'il ne put se rendre à l'échafaud sans assistance.

Il répondait d'une voix très faible aux prières du prêtre, et tremblait violemment quand il fut placé sur le gibet. Il est mort presque instantanément.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES.

LE PARLEMENT IMPÉRIAL.

Londres, 20.—La reine est arrivée à Londres aujourd'hui au château de Windsor. Elle se rendit de la station au palais Buckingham en voiture découverte et a été l'objet d'une grande ovation sur tout son chemin. Sa Majesté, qui jouit d'une excellente santé, ouvrira en personne le parlement demain.

Londres, 20.—La procession royale qui aura lieu demain à l'occasion de l'ouverture du parlement comprendra sept carrosses d'état. Celui de la reine Victoria sera traîné par huit chevaux couleur crème. Sa Majesté sera escortée par la cavalerie de sa cour. Le parti royal quittera le palais Buckingham à 1 30 heure p. m. Des gardes d'honneur seront sentinelle sur tout le parcours de la route. Un salut royal de 21 coups de canon sera tiré à l'arrivée de la reine à Westminster.

La Chambre des Lords, la reine occupera son trône et à sa droite seront le prince et la princesse de Galles.

Lord Salisbury, le lord chancelier, lira le discours du trône. Le discours de la reine a été lu à

un dîner ministériel aujourd'hui. En parlant de l'Irlande, le discours dit en substance que bien qu'à certains points de vue il y ait des indices d'ordre en Irlande, cependant on y constate que la tendance augmente à recourir aux moyens illégaux. Il est donc nécessaire d'avoir recours à des mesures énergiques pour mettre la loi à exécution et assurer la vie et la propriété, et en un mot maintenir l'intégrité de l'union.

Les moyens nécessaires pour arriver à ces fins seront soumis au parlement.

Le discours du trône promet un projet de gouvernement local pour l'Angleterre, un pour l'Ecosse et un pour l'Irlande. De plus il annonce le projet de loi suivant:

Bill pour faciliter l'achat des terres et rendre la vente à meilleur marché.

Ce discours fait aussi allusion aux résultats heureux obtenus par la commission égyptienne nommée pour établir un gouvernement stable en Egypte.

Il dit que la question d'annexer la Birmanie ne sera pas décidée avant qu'on ait reçu le rapport de lord Dufferin: mais qu'il était nécessaire de déposer le roi Thebaw.

La reine félicite le parlement sur les relations de l'Angleterre avec les puissances étrangères. Elle croit que la paix sera maintenue dans les Balkans et cela au moyen du contrôle exercé par toutes les nations qui y ont des intérêts.

Le discours exprime la satisfaction de l'Angleterre que les négociations avec la Russie aient amené la paix. Il félicite Sir Henry Drummond Wolff sur le résultat de sa mission.

L'Angleterre, ajoute la reine, n'a qu'à se féliciter de ses progrès rapides en Birmanie.

La reine ajoute qu'elle regrette de voir l'état actuel des affaires en Irlande; mais que s'il est nécessaire, pour rétablir l'ordre et mettre à exécution les lois de l'Empire, d'avoir recours à des mesures de vigueur, le gouvernement demandera du parlement l'autorité nécessaire à cette fin.

Le discours termine en exprimant l'espoir que le nouveau parlement suivra les traces de l'ancien.

Le discours regrette aussi la dépression du commerce et espère que la commission royale fournira certains moyens pour améliorer l'état des affaires.

On apprend de bonne source que si le gouvernement est battu sur la question irlandaise il ne se démettra pas, mais en appellera au peuple par des élections générales.

Le banquet de lord Salisbury a été brillant. Au nombre des convives se trouvaient 11 ducs, 7 marquis, 40 comtes, 4 vicomtes et 12 barons.

Mount Pleasant, Pen., 20.—La situation est devenue alarmante dans la région des mines de coke. Ce matin 300 grévistes armés de barres, revolvers, etc., se mirent en marche.

Ils ont chassé les hommes de leur ouvrage aux mines Alice et ont chargé les gardiens des dépôts de charbon à cet endroit. Ils se sont aussi rendus aux mines Donnelly à un mille à l'ouest de cette ville. Un garçon du nom de Mentzer a été horriblement battu. Les grévistes ont tout massacré sur leur passage.

Pittsburg, 20.—Une dépêche de Conneville dit que les mines de Dexter, Clinton et Franklin ont cessé leurs travaux, parce que les ouvriers se sont joints aux grévistes.

Plus de 1,000 grévistes sont sur pied et la grève se propage rapidement. A Stonerville les employés ont été attaqués ce matin et sérieusement battus.

On rapporte aussi des troubles à Reidstone.

Le fait que les patrons ont envoyé des hommes de police en costume aggraver la situation.

Une dépêche de Mount-Pleasant ce soir dit que le shérif Stewart et 40 députés shérifs et le détectif Brophy et 20 hommes de la police armés ont eu une lutte désespérée avec 250 grévistes cette après-midi. Ils réussirent à en arrêter 13.

A trois heures cette après-midi ils ont entouré la maison d'un nègre qu'ils ont tué.

La rencontre entre les grévistes et les députés shérifs et hommes de police a eu lieu à Morewood. Le détectif Brophy a averti les grévistes qu'il était inutile pour eux de résister. Les treize prisonniers ont été envoyés à la prison de Grocersbury. Une centaine de coups de feu ont été tirés et plusieurs hongrois blessés.

Les officiers de police ont télégraphié pour avoir de nouveaux hommes.

Cette grève n'en est qu'à ses débuts et on appréhende une nouvelle effusion de sang. C'est certainement la grève la plus considérable qu'on ait vue.

DEPECHE CANADIENNES

Montréal, 20.—Le gouvernement vient de publier un Livre Bleu très important et ayant pour titre: "La Reine vs Riel." Ce volume renferme *verbatim* la preuve faite devant le tribunal à Régina, le discours du prisonnier, la sentence du juge, la décision des juges de Manitoba, l'appel au Conseil Privé. Le même volume publie aussi la liste des requêtes faites et adressées pour demander la commutation de la sentence contre Louis Riel. Cet ouvrage donne une idée de toute la cause.

Il y a eu 63 requêtes présentées au gouverneur général; 13 demandent la nomination d'une commission mé-

dicale et les autres la commutation. Cinquante-quatre de ces requêtes viennent de la province de Québec, 2 du Manitoba, 1 de Chicago, 1 de Whitehall, N.-Y., 1 du Minnesota, 1 d'Ottawa, 1 du comté d'Essex et 1 de France.

Montréal, 20.—D'après le bulletin publié par le Bureau de Santé, il y a encore 25 cas de variole à St. Timothée.

(Dépêche spéciale à LA JUSTICE.)

St-Jérôme, 20.—Peu de personnes de Montréal ont répondu à l'appel fait par l'hon. secrétaire d'Etat d'assister à l'assemblée convoquée par lui pour aujourd'hui à St-Jérôme.

Une cinquantaine de personnes au plus ont pris le train de sept heures ce matin.

Hier soir, il y a eu banquet à l'hôtel Beaulieu. 132 convives y assistaient et parmi eux un certain nombre d'étrangers et d'adversaires de l'hon. secrétaire d'Etat.

Le président était M. de Martigny l'honorable M. Chapleau a parlé peu de Riel. Les maires des paroisses du Nord étaient présents.

Ce matin, grand nombre de citoyens, amis et adversaires du secrétaire d'Etat, sont arrivés de différents côtés. On remarquait les honorables MM. Mercier, Beaubien, Bollerose, J. L. Beaudry, M. Poirier, Cloran, Curran, M. P., Cornulier, McMaster, Davidson, Tassé et Owens.

Ce matin M. Prévost a écrit à M. Chapleau en réitérant sa demande de discuter les questions politiques. M. Chapleau a refusé nettement. A midi le train de New-Glasgow est arrivé avec environ cent personnes.

Partout l'on distribuait la fameuse lettre de l'honorable M. Chapleau.

A midi et demi, celui-ci consentit enfin à admettre ses adversaires dans l'assemblée et consentit à discuter.

Il y avait environ deux mille personnes.

L'assemblée fut ouverte à une heure et demie. Le programme adopté est celui-ci : Il est accordé à chaque parti une heure et demie de discussion et M. Chapleau se réserve l'avantage de répliquer pendant un quart d'heure.

A la demande générale du public deux présidents ont été nommés conjointement : MM. Melchior Prévost et M. de Martigny.

L'assemblée a été calme, et finalement les deux partis se sont séparés et ont tenu chacun leur assemblée.

Les adversaires du gouvernement paraissent nombreux, et les patriotes ont décidément eu l'avantage hier.

NOUVELLES COURANTES.

Le 10 janvier courant, Sa Grandeur Monseigneur N. J. Lorrain, évêque de Cythère et Vicaric-Apostolique de Pontiac, se rendait à Mattawan pour présider à l'inauguration d'un nouvel Hôpital-Général, et pour y bénir une jolie cloche.

La fête a été magnifique; messe pontificale et sermon par Sa Grandeur.

Ce matin, les pompiers ont été appelés à la rue Garneau, chez Madame Ferland, pour un commencement d'incendie; le feu a pris origine, on ne sait trop comment, entre deux planchers. On en a été quitte pour le bris de quelques planches.

Avant hier une pauvre femme allait justement traverser la rue St. Jean, lorsqu'elle fut renversée et bousculée par le cheval et la voiture de M. Olivier Rochette. Elle pouvait à peine donner signe de vie. Messieurs Edouard Lortie et Jos. Allaire qui passaient dans le moment la prirent et la transportèrent chez le Docteur Morin, qui depuis lors lui prodigue ses soins.

Lundi de cette semaine, M. Thomas Graham, de la rue Champlain, a été victime d'un pénible accident. Pendant qu'il était à travailler, avec d'autres, au remblai du bassin de la Princesse Louise, une grande masse de sable s'est écroulé sur lui, lui infligeant plusieurs blessures. Le Dr. Parke fut appelé, et fit tout en son pouvoir pour contrôler les souffrances du malheureux, qui étaient très intenses. M. Graham ne pourra pas travailler d'ici à longtemps.

Le bal annuel du Rond à Patiner de Québec aura lieu vers le 9 ou 10 février prochain.

Le drame intitulé Louis Riel remporte, à Montréal, des succès éclatants. Salle comble à toutes les représentations, à "Lyell Opera House."

La scène dans laquelle Frank Moore, l'espion et le traître, engage une lutte à mort avec Gros-Ours, a soulevé l'enthousiasme de l'auditoire. La scène finale où Riel fait ses derniers adieux à sa femme est des plus émouvantes et pathétiques.

M. Aug. Rhéaume, qui vient d'être reçu avocat après avoir subi de brillants examens à l'Université-Laval et devant le barreau, a convié hier soir ses amis à un superbe banquet. On a prononcé moult discours émus, et absorbé force vins du meilleur ord. M. Aug. Rhéaume est le fils de M. J. P. Rhéaume avocat de Québec. Nous souhaitons au jeune avocat un complet succès dans la carrière qu'il embrasse.

Le Cercle Frontenac a donné, hier soir, dans la Salle Victoria, son banquet annuel. Au delà de deux cents membres ont pris part à ce banquet. La salle était admirablement décorée, et les danses se sont succédées presque sans désemparer jusqu'à sept heures ce matin. A une heure tous les convives se sont réunis autour d'une table chargée de plats succulents. Il y a eu nombreux toasts, et celui des Dames n'a pas été bu avec le moins d'enthousiasme.

On a commencé à lancer, hier, de nombreuses invitations pour un grand bal qui doit avoir lieu à la citadelle jeudi prochain le 27 courant.

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Hamel, qui avait fait une chute dans une trappe de cave, il y a quelques jours, commence à se rétablir.

On lit dans la Patrie :

Sir John a déclaré à New-York, à un reporteur du Sun, que le drapeau des Canadiens-français était le drapeau blanc et non le drapeau tricolore.

On annonce que la Gazette du Canada contiendra samedi la convocation du parlement pour un jour de février.

Le Mail annonce qu'il ne paiera pas l'amende à laquelle il a été condamné avant que la plus haute cour de l'Empire se soit prononcée.

Le Mail parlant de sa condamnation prétend que sur la sentence "trois jurés y compris le président étaient dissidents."

Le Mail dit une fausseté. Il a été déclaré en cour que, sur toutes les questions, il y avait eu unanimité.

La seule divergence était sur le montant de l'amende.

Ce que le Mail ne dit pas, et ce que tout le monde répète ici, c'est que les trois dissidents voulaient que le Mail payât \$15,000 de dommages au lieu de \$10,000.

Hier après-midi, une dame Bennett, rue Champlain, était à parler avec ses deux filles, quand elle est tombée morte.

Causes intentées à la Cour Supérieure le 19 janvier.

Napoléon Venner vs The Quebec Timber Company, \$265.

Moncton Cotton Manufactured Co. vs C. Leger et G. E. T. Rinfret, \$1238.48.

Une lettre Encyclique, promulguée, le 22 décembre dernier, annonce que tous les fidèles prouront, pendant le cours de la présente année, gagner des indulgences particulières, en faisant ce qui suit : 1. Visiter six fois une église; 2. Observer le jeûne deux fois; 3. Faire une aumône; 4. Aller à confesse et recevoir le saint sacrement de l'Eucharistie.

M. C. E. Dorion, avocat, donnera, demain soir, vendredi, le 22 courant à 8 hrs., P. M., une conférence dans les salles de l'Union Commerciale. Sujet : "Le Nord-Ouest et le Canada-Français."

Le bien connu ci-devant chroniqueur M. Arthur Buies vient d'établir, à Québec, ses quartiers d'hiver. Il possède maintenant un bureau superbe dans la rue de la Fabrique. On nous apprend que l'éminent écrivain donnera dans le cours de l'hiver une série de conférences. Il se propose aussi d'ouvrir un cours de style. Nous applaudissons de tout cœur à cette entreprise.

Ceux qui ont besoin d'apprendre à écrire sont légion. S'ils se connaissent, M. Buies verra un auditoire nombreux se grouper autour de sa chaire.

Noces d'or.—M. Ambroise Chabot, âgé de 79 ans, et Madame Moreau, âgée de 80, son épouse, ont célébré leurs nocés d'or le 22 courant, à St. Charles, en même temps que leur petite fille Emma, fille de feu Edouard Chabot, épousait M. Ls. Bouffard de St. Thomas. Il y a eu messe solennelle, sermon et musique à l'église, et grande réjouissance à la maison paternelle.

Nos meilleurs souhaits aux anciens et nouveaux époux.

Ce soir jeudi, 21 du courant, à huit heures, M. l'abbé J. C. K. Laflamme, professeur à l'Université-Laval, donnera dans la Salle "du Septuor Haydn," No. 4, rue Saint-André, Haute-Ville, une conférence ayant pour titre "Le Saguenay : essai de géographie physique." On peut se procurer des cartes d'admission en s'adressant à M. F. D. Tims, secrétaire archiviste, aux bâtimens du Parlement.

Signé, F. D. Tims, Secrétaire-Arch.

MM. John Sharples et James Timmony ont été réélus unanimement conseillers de la municipalité de Sillery.

W. Chaussegros DeLéry, Ecr., avocat, préfet du comté de Beauce, a été unanimement réélu pour la quatrième fois conseiller municipal, pour la paroisse de St. François de Beauce. De plus M. DeLéry a été réélu, pour la dixième fois, maire de cette paroisse.

Monsieur Z. Dubeau, qui s'était cassé une jambe il y a quelque temps, est en voie de parfaite guérison.

Les trains du chemin de fer de Québec au lac St-Jean étaient en retard de deux heures, ce matin.

Disette complète à la Cour du Recorder ce matin.

ARRIVÉS AUX HOTELS 21 JANVIER.

Hotel St. Louis. MM. A. V. F. Vibert, F. Lavallée, A. O. Dawson, B. Read, R. N. J. R. Haldimand, D. M. Sexton, D. M. Pruy, E. G. Anderson, Montréal.

Hotel Henchy. MM. Dvid H. Hoyz, N. Traquaü, Montréal.

Mountain Hill House. MM. G. Dionne, St. Denis, Ls. Taché, Fraserville, N. Blais, Métis, W. Malone, Toronto, J. Bessette, Montréal.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. J. B. Rousseau, publiée dans une autre colonne, au sujet du nouveau Thé qu'il vient de recevoir.

Nous voyons avec plaisir que M. Achille Carrier, avocat, vient d'être élu Président de l'Association Canadienne française de Minneapolis. Nos félicitations.

L'ouverture de la Cour Criminelle du district de Joliette a eu lieu hier. On nous dit que l'honorable Juge L. O. Loranger présidait.

—Nous apprenons avec peine la mort de M. l'abbé Charles William Raymond, survenue le 13 courant, à Brooklyn, N.-Y., où il était allé pour quelques semaines dans l'espoir de rétablir sa santé.

M. l'abbé Raymond était âgé de 42 ans et 11 mois. Il était fils de M. R. Raymond, ex-M. P., de St-Hyacinthe, et neveu de Mgr Raymond, V. G., et de feu l'honorable A. N. Morin.

M. l'abbé Raymond avait été ordonné prêtre en 1867, puis nommé professeur au collège de St-Hyacinthe et enfin curé de la paroisse de St-Louis de Bonsecours.

Ses funérailles auront lieu à St-Hyacinthe, le 22 courant, à 10 heures.

M. l'abbé Raymond était le frère de M. A. O. Raymond, libraire bien connu de la rue La Fabrique.

Les orateurs qui ont adressé la parole aux électeurs de Lotbinière, dimanche dernier, ont eu à subir une rude traversée; le canot, dans lequel ils étaient, est resté pris dans les glaces pendant trois heures, entre Lotbinière et Deschambault.

Monsieur le curé de Notre-Dame des Anges et treize cultivateurs de la même paroisse sont arrivés ce matin par le chemin de fer du Lac St. Jean. Ils ont suivi le nouveau chemin de colonisation de Notre-Dame de la rivière à Pierre, et là, ils ont pris le chemin de fer pour Québec. Pas besoin de dire que le voyage, accompli en trois heures, ce qui se faisait précédemment en trois ou quatre jours, a été pour nos pionniers un voyage des plus agréables.

—Mort Accidentelle.—Le gardien de nuit de la Station du chemin de fer du Pacifique à Joliette, a été victime, ces jours derniers, d'un accident qui lui a coûté la vie : frappé rudement par une porte, il tomba de la plateforme de la station sur les rails, s'infligeant à une tempête une blessure qui le fit mourir quelques minutes après. Cet homme, âgé de 70 ans, laisse une femme et un enfant.

Le Pilot n'a pu faire que trois voyages avant midi, ainsi que l'Artic : ces deux bateaux ont été remplacés par le Polaris, qui a traversé les malles. Le fleuve est couvert de glace.

La Corporation de Québec a reçu hier, dix mille piastres pour cotisations. Le trésorier s'attendait à beaucoup plus, en raison des élections municipales prochaines.

Cour de Police.—Les prisonniers Théberge et LaRoche sont de nouveau amenés de la prison et un autre témoin est examiné, après quoi les prisonniers sont renvoyés en prison.

M. Ives, M. P. pour Richmond et Woolf, genre de Phom. M. Pope, fait actuellement la visite de son comté.

DEUXIEME EDITION

M. CHAPLEAU ASSAILLI.

SON DISCOURS.

(Dépêche spéciale à LA JUSTICE) Montréal 21.—A la fin de l'assemblée de Terrebonne, M. Chapleau a été frappé par un coup de bâton. Il a sondeusement porté la main à sa tête et est tombé dans les bras de ses amis.

Alors ses amis l'entourèrent pour lui permettre de continuer, et l'emportèrent finalement hors de la salle. M. Chapleau a appelé l'affaire Scott

un meurtre épouvantable et tout son discours a été une attaque furieuse contre les méfis.

Naples, 21.—2000 conducteurs de voitures publiques se sont mis en grève pour obtenir de meilleurs gages. Les voitures qui continuent à marcher sont protégées par la police.

Paris, 21.—Pasteur écrit que la morsure d'un chien qui n'est pas enragé, peut contenir des microbes suffisants pour causer un abcès et empoisonner le sang.

Pittsburg, 21.—Une dépêche de minuit dit qu'un Hongrois a été tué dans un rixé avec la police hier soir. Gainesville, Texas.—Neuf "cow-boys," se sont rendus à Burlington, hier soir, et ont effrayé la population en courant à travers les principales rues, et en tirant dans les fenêtres. Le Député Sheriff Cook, avec de l'aide, a réussi à les chasser de la ville. En leur tuant quatre hommes.

Londres, 21.—Il est question de nommer le Roi George gouverneur de l'Albanie pour dédommager la Grèce.

Deux cents prisonniers Serviens ne veulent pas retourner dans leur pays, et se joindront à l'armée Bulgare. La Porte a fait un contrat pour se procurer plusieurs canon Krupp, parce que les canons des manufactures Turques sont inutilisables. Ce sera une dépense énorme pour la Turquie.

Le correspondant du Times à Berlin dit qu'on a hissé le pavillon français sur l'île Samboia, une des îles de la Sonde qui jusqu'alors avait été sous la protection du Danemark.

Il y a eu un meeting des nationalistes hier soir. Parnell et soixante et dix de ses amis y assistaient, on a ajourné à aujourd'hui après la lecture du discours de la Reine.

Rome, 21.—Le Pape a conféré à Canovas Del Castillo, Premier espagnol, la même décoration qu'il a conféré à Bismark.

Preston, 21.—J. Hobbs emprisonné l'autome dernier pour avoir voulu empoisonner Lillian et Elisabeth Crane en mettant de l'arsenic dans leur viande, s'est coupé le cou vendredi avec un rasoir qu'il s'était procuré pour se faire la barbe. L'affaire a été tenue secrète jusqu'à hier.

Chicago.—Beaucoup de neige dans le nord de l'Illinois, le sud du Wisconsin et le Minnesota.

Le chemin de fer de St. Paul est bloqué par la neige.

Dakota.—Un comptable du nom de Corsitt, d'une banque a pris le train pour l'Est hier, mais on l'a ramené. Les affaires de la banque sont dans une condition pire qu'on ne l'avait pensé d'abord.

Philadelphie.—Mike Murphy et un jeune homme du nom de Magie se sont battus. A la vingt-troisième ronde Murphy paraissait sûr de la victoire, lorsqu'à la vingt-quatrième, des cris se firent entendre; tout le monde s'élança vers la porte et personne ne put sortir. Murphy continua à se précipiter sur Magie.

Des deux côtés on réclama et la police survenant il se séparèrent après s'être donné la main et avoir décidé que la partie était à reprendre.

New-York, 20.—Charles J. Canada a informé le président qu'il acceptera la position d'assistant secrétaire des Etats-Unis.

Billy Porter, un bandit de première espèce possède vingt-un mille piastres déposées dans une banque de cette ville. Marks & Son dont le magasin est à Troy, a été pillé par Parlor et Sheeny, se sont accaparés l'argent et la propriété de Sheeny.

Une dépêche d'Ottawa, nous apprend que Sir Adolphe revient à Québec pour régler des questions importantes.

1. Entrée d'une compagnie à la Citadelle;

2. Embranchement de chemin de fer qui débouchera sur la terre d'un journaliste, et se dirigerait vers le Nord.

3. Chemin de fer du Sault Montmorency, sans lequel un journaliste est intéressé.

4. Chemin de fer pour Edmonton. Ces réglemens ne manquent pas de plaire à certains journalistes.

A VENDRE OU A LOUER.

Ce grand terrain en face du moulin Peters, rue du Prince-Léonard, ayant une superficie d'un-delà de douze mille pieds, propre à y faire le commerce de bois de construction ou de chauffage.

Possession immédiate, si on le désire. S'adresser à DUBEAU & CIE, J. B. Z. DUBEAU.

21 janvier 1886. 3fps 3s—52

A LOUER.

LA MAISON EN PIERRE DE TAILLE à deux étages, étant le No. 40, rue Couillard, occupée par Dame Veuve J. B. Lamiré.

S'adresser à J. RICHARD, 42, rue Desjardins.

Ou à V. W. LARUE, N. P., 28, rue Ste-Anne.

20 janvier 1886. 1f—48

DEPOT GENERAL.

Le soussigné désire informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un DEPOT GENERAL, et qu'il a toujours en mains des journaux français et anglais de toutes nuances, y compris le "New York Illustrated Sporting World." Aussi, un excellent choix de Cigares, Tabac à Fumer et à Chiquer, Cigarettes, Pipes, Porte-Cigarettes, Porte-Cigares, Papeteries, etc.

L. A. BERGEVIN, 35 à 45, RUE NOTRE-DAME, TAILLEUR FASHIONABLE, MANUFACTURIER DE HARDES FAITES ET MARCIAHD DE MARCHANDISES SECHES EN GENERAL. Habillements pour Messieurs faits sur commande sous le plus court délai, COUPE PERFECTIONNÉE. MAIN D'OEUVRE GARANTIE. Spécialité : Marchandises de haut goût à bas prix. Québec, 9 janvier 1886.

J. GILBERT, CORDONNIER, 290 et 298, Rue St-Jean, Québec. Tient constamment un assortiment général de Chaussures pour soies : Souliers Satin Bleu Blanc, Satin Blanc, Satin Noir, Kid Blanc, Chevreau Noir et Souliers perlés noir et blanc. Aussi, Chaussures en Cuir, en Drap et en Caoutchouc de goût et de fantaisie à des prix modérés. 20 janvier 1886. 1m—39

A Vendre ou à Louer. CETTE MAISON DE PREMIERE CLASSE, No. 33, rue Ste Ursule, autrefois occupée par Jean Langlois, Ecr. Ayant toutes les améliorations les plus récentes. Possession immédiate. S'adresser à I. THIBAUDEAU, Propriétaire. 20 janvier 1886. 1f p s—38

TANNAGE A LA FAÇON, TANNERIE DUGAL, QUEBEC. Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné. TANNAGE ET CORROYAGE de première qualité. Prix modérés. JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 330 et 332, RUE ST-VALIER, SAINT-ROCH. 20 janvier 1886. 1a—10

UNE AUTRE GUERISON

Obtenue par l'Eau Minérale St Léon

MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE. Messieurs.—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de L'EAU ST LEON. J'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St-Pierre où à ma résidence privée, No. 39, rue St. Patrice.

HONORÉ CASUALT, H. C. S. 20 janvier 1886. 1a—41

LE MAGASIN DE THÉ. Immense assortiment de Thé vendu sans réserve pour faire place aux thés nouveaux qui nous arrivent de la Chine et du Japon. 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs. N'oubliez pas l'adresse. J. B. ROUSSEAU, 206, rue et faubourg St-Jean, 205, rue St-Joseph, St-Roch. 10 janvier 1886. 1m—43

LIVRES ! LIVRES ! Chez FILTEAU ET FRERE, rue Buade. Mémoires par De Gaspé..... \$ 1.00 Histoire et vie de M. de Maisonneuve, 300 pages gd in-8 enrichi de belles gravures..... 1.00 La Revue Canadienne, complète, par livraison, 21 vols..... 50.00 Garneau—Histoire du Canada, 4 vols..... 6.00 Ferland—Histoire du Canada, 2 vols..... 2.50 Les Soirées Canadiennes, 5 vols, première série..... 20.00 Le Répertoire National, 4 vols..... 16.00 Le Chien d'Or, roman historique, traduit de l'anglais par Lemay, 2 vols..... 75c 20 janvier 1886. 44

PIANOS ET HARMONIUMS. Les superbes pianos sans RIVAUX dans AUCUN PAYS fabriqués par "HEINTZMAN & Co." et ceux de "NEWCOMB & Co." dont les points d'excellence sont Richesse et Sonorité de Son, Volume, élégance, fini et Solidité, ont obtenu les plus hautes distinctions à l'Exposition Universelle tenue à la Nouvelle-Orléans en mai 1885, Médailles, Diplômes et Mention Honorable pour le MEILLEUR PIANO AMERICAIN ET CANADIEN.

Weber & Co., Mozart, Stanley & Co., Williams & Son. Harmoniums, de BELL & CO., W. DOHERTY & CO., TORONTO STANDARD ORGAN CO., E. G. THOMAS & CO. Musique en feuilles et en brochures, Romances, Morceaux, et Musique sacrée, etc. Accord et réparations de Pianos et d'Harmoniiums.

BERNARD & ALLAIRE, EDITEURS DE MUSIQUE, No. 77 et 79, Rue St-Jean, Haute-Ville.

Machines à Coudre et à Tricoter. Seule agence à Québec des célèbres Machines à Coudre Domestic, de New-York, Wilson B, Wanzer, Wilson Oscillating Shuttle, et gérant général pour la Puissance des "QUEBEC," et "QUEBEC A."

Agence générale des MACHINES A TRICOTER de "Franz & Pope," dont le parfait fonctionnement est garanti pour toutes espèces de tricots quelconques; l'enseignement pour faire fonctionner la machine est donnée gratuitement à notre établissement. Réparations de Machines à Coudre et à Tricoter, promptement exécutées. BERNARD & ALLAIRE, Coïn des rues St-Jean et St-Stanislas, Haute-Ville, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

Canada, Province de Québec, District de Québec. Dans la Cour Supérieure. Alphonse Racine et al., Requêteurs; Herménégille Toussaint, marchand, de Sainte-Philomène, Fortierville, Failli; et Alphonse Gaumont, de Saint-Jean Deschambault, marchand, Curateur. Avis est par le présent donné par le soussigné, Alphonse Gaumont, curateur susdit, que les immeubles suivants, savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Sainte-Philomène de Fortierville, en la troisième concession, du contenu de deux arpents de front sur vingt-huit arpents, plus ou moins, de profondeur; bornée par devant au nord au chemin de la Reine, par derrière au sud à la quatrième concession, joignant d'un côté au nord-est à Uldorice LeBeuf, d'autre côté au sud-ouest à Cyrille Toussaint—avec maison, granges et étables dessus construites, comme sous les numéros sept cent douze (712), des plan et livre de renvoi, officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-Jean Deschambault, comprenant celle de Sainte-Philomène.

2. Un coupeau de terre de forme irrégulière, sis et situé en la quatrième concession de la paroisse de Sainte-Philomène Fortierville, du contenu de quarante-trois arpents au surplus, plus ou moins, coupé par le chemin de la Reine, la partie située au sud-ouest du dit chemin, formant environ trente-cinq arpents, plus ou moins, et celle située au nord-est d'icelui, huit arpents, aussi plus ou moins, sans garantie de mesure; le dit coupeau de terre faisant partie du lot sept cent vingt-trois, des plan et livre de renvoi du cadastre pour la dite paroisse de Saint-Jean Deschambault, comprenant celle de Sainte-Philomène, seront mis à l'enchère et par moi vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, à Saint-Jean Deschambault, à la porte de l'Eglise de la dite paroisse, au moment précité, à 0825 heures du matin, le TROIS MARS prochain. Toutes réclamationes contre les dits immeubles devront être immédiatement déposées entre les mains du soussigné.

ALPHONSE GAUMONT, Curateur. St-Jean Deschambault, 11 janvier 1886. 45

TRANSFER HOTEL, No. 195, RUE ST-PAUL, PALAIS, PRÈS DE LA STATION DU CHEMIN DE FER DU NORD, ET DU LAC ST-JEAN, QUEBEC. EUGENE BERNIER - Propriétaire. 20 janvier 1886. 1m—49

JAS. F. BELLEAU AGENT GENERAL D'ASSURANCES, Edifice de la Banque Union, No. 50 Rue St-Pierre, Québec. Assurance contre le Feu LANCASHIRE D'ANGLETERRE, capital : £3,000,000 stg. GUARDIAN D'ANGLETERRE, capital : £2,000,000 stg. Assurance sur la Vie et contre les accidents CITIZEN de Canada, capital: \$1,188,000

Directeurs : Hy. Lyman, Ecr., président; Andrew Allan, Ecr., Vice-Président; Robert Anderson, Vice-Président "Merchants Bank"; Arthur Prevost, Ecr., Directeur "Banque du Peuple"; J. B. Rolland, C. D. Proctor, Hugh M. Allan, Ecr. Québec, 9 janvier 1886.

BEDARD, GIRARD & CIE, Commissionnaires et Négociants, HENRI A. BEDARD, COMPTABLE ET LIQUIDATEUR, Coïn des Rues Notre-Dame et Lamontagne, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

E. JACOT (ÉTABLI EN 1865.) HORLOGERIES, BIJOUTERIES, ORFÈVRES, etc., importés par E. JACOT, en face du presbytère St-Roch. Québec, 9 janvier 1886.

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

LA LIZARDIÈRE

(Suite.)

— Vous vous trompez, monsieur et je m'engagerais certainement... — Mademoiselle, on ne vend pas les tombes. Celles des miens resteront sous ma garde, en attendant qu'elles me reçoivent.

Clodion regarda son maître d'un air étonné. — Ami Clodion, tu serais plus heureux avec elle: tu aurais une niche bien chaude dans un beau chenil tu aurais un collier tout neuf, de la bonne soupe trois fois par jour, et tu irais chasser à ton aise par les bois, comme dans ta jeunesse.

fut pour le cuisinier, qui fit plus de façon, mais qui, sur l'ordre absolu de Jean, dut s'asseoir en face de lui. Le dessert manquait de luxe: quelques noix, même fraîches, ne rompaient pas avec avantage une génoise à la Condé, mais le bon cidre écumeux fait valoir les noix qui font valoir le cidre.

J. A. LANGLAIS, Libraire-Éditeur, Seul autorisé à publier L'Ordre et le calendrier approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, Agent de la célèbre maison Mears de Londres pour l'importation des cloches.

DELICIEUSES SONT LES HUITRES services de toutes les manières imaginables à notre établissement. Nous faisons une spécialité des Huitres dites SCALLOPS en écaille et pour lesquelles on prend les commandes des familles, commandes qui sont exécutées sous le plus court délai.

FABRIQUE DE VINAIGRE "EUREKA," E. & A. ROBITAILLE, MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINADES. QUEBEC. Québec, 9 janvier 1886.